

L'Amirauté en Bretagne

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'Amirauté en Bretagne : des origines à la fin du XVIIIe siècle : présentation de la thèse de Joachim Darsel, "L'Amirauté de Bretagne des origines à la Révolution" / sous la direction de Gérard Le Bouëdec

A pour autre édition sur un support différent : L'Amirauté en Bretagne des origines à la fin du XVIIIe siècle présentation de la thèse de Joachim Darsel, "L'Amirauté de Bretagne des origines à la Révolution" sous la direction de Gérard Le Bouëdec 2019 Rennes Presses universitaires de Rennes 978-2-7535-6878-5

Auteur(s) : Darsel, Joachim (1924-19..)

Autre(s) auteur(s) : Le Bouëdec, Gérard (1949-....)

Publication : Rennes : Presses universitaires de Rennes, DL 2012

Description matérielle : 1 volume (487 pages) : couverture illustrée en couleurs ; 24 cm

Collection : Histoire 1255-2364

ISBN : 978-2-7535-1854-4

EAN : 9782753518544

Appartient à la collection : Histoire (Rennes) 1255-2364

Autre variante du titre : [L'Amirauté de Bretagne, des origines à la Révolution de 1789.]

Classification décimale Dewey : 359.009 44

Note(s) : Contient un choix de documents

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie pages 368-374 et 449-453. Notes bibliographiques en bas de pages. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Histoire Paris 4 1954 L'Amirauté de Bretagne, des origines à la Révolution de 1789

Résumé ou extrait : À l'origine l'amirauté correspond à la fonction d'amiral, c'est-à-dire de commandant temporaire d'une armée navale, avant de devenir un juridiction particulière des questions maritimes et littorales administrant, réglementant et jugeant au criminel et au civil. L'amiral de France ne devient grand officier de la couronne qu'en 1342, mais avec une autorité réduite aux côtes normandes et picardes de l'île de France. En effet, en Provence, Guyenne et Bretagne existent des amiraux particuliers. La couronne ducal, qui conserva la mainmise sur l'administration de la marine bretonne, la police de navigation et les armements en guerre, ne fait de l'amiral de Bretagne un officier ducal qu'à la fin du XIVe siècle. Lors du rattachement de la Bretagne à la France, le roi de France tente en vain d'intégrer l'amirauté de Bretagne dans l'Amirauté de France, mais il doit se résoudre à accepter le cumul de la fonction d'amiral par le gouverneur de la Province. C'est par ce biais que Richelieu peut mettre très temporairement la main sur l'amirauté de Bretagne. C'est ce même subterfuge qui permet en 1695 de mettre fin à l'amirauté de Bretagne détenue par le gouverneur, le duc de Chaulnes, en nommant le fils de Louis XIV, le comte de Toulouse, amiral de France, gouverneur de Bretagne. Mais jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les affaires maritimes bretonnes ne relèvent pas d'institutions spécifiques maritimes mais des juridictions ordinaires. C'est avec la mise en place, à partir de 1691, de sept circonscriptions d'amirauté, instruments de la mainmise de l'État royal sur le littoral, que se développe une juridiction extraordinaire dont la compétence est très large.

Sujet - Collectivité : Amirautés de Bretagne 1691-1790. -- Histoire

Sujet - Nom commun : Justice -- Administration -- France -- Bretagne (France) -- 17e siècle

Justice maritime -- France -- Bretagne (France) -- Histoire

Justice -- Administration -- France -- Bretagne (France) -- 18e siècle